

<https://rouen-nord.circonscription.ac-normandie.fr/spip.php?article103>



Mise en Oeuvre du plan d'Accompagnement Personnalisé

- Besoins Educatifs Particuliers - Troubles Spécifiques du Langage ou des Apprentissages - TSLA - -

Date de mise en ligne : lundi 1er avril 2019

Copyright © Circonscription de Rouen Nord - Tous droits réservés

Le P.A.P. permet à tout élève présentant des difficultés scolaires durables ayant pour origine un ou plusieurs troubles des apprentissages de bénéficier d'aménagements et adaptations de nature pédagogique.

Les élèves dont les troubles des apprentissages ont été reconnus par le C.D.A.P.H. bénéficieront d'un Projet Personnalisé de Scolarisation (P.P.S.) qui se substitue au P.A.P.

[-* Circulaire "mise en oeuvre du P.A.P."](#)

[-* Modèle de PAP vierge \(format pdf\)](#)

[-* fiche de renseignements enfant repéré en difficulté](#)

Dans chaque circonscription, un "correspondant TSLA" (Trouble Spécifique du Langage ou des Apprentissages) est nommé.

[-* Lettre de mission des correspondants TSLA](#)

[-* Note départementale TSA](#)